



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

15/12/23

Reçu
accepté

ID : 031-213104219-20231213-DEL2023_05_02-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 13 décembre 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	24	
DATE DE LA CONVOCATION			
7 décembre 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
7 décembre 2023			

Étaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY,
RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, PERON, MORANDIN,
CHARRON, BERGONZAT

Procurations

M. GOUSSET a donné procuration à Mme TARDIEU
Mme PRADERE a donné procuration à M. MORANDIN
Mme BEGUE a donné procuration à M. CHARRON

Absents

M. PIRIOU
M. MIJOLE
Mme SAUVAGE

Mme MARTIN-RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (23 voix pour).

DELIBERATION N°2023-05-02

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
DE L'EAU POTABLE 2022**

En 2022 c'est le SIVOM SAGE qui a exercé la compétence Eau Potable pour la Commune de Pins-Justaret.

En application de l'article L2224-5 du CGCT, la collectivité à qui a été délégué l'exercice du service public doit produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RAPQS) dont les contenus sont précisés aux articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Ce rapport doit ensuite être présenté au Conseil Municipal.

Le SIVOM SAGE ayant adressé le RAPQS Eau Potable 2022 à la Commune le 06/10/2023, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce document.



Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 15/12/23
ID : 031-213104219-20231213-DEL2023_05_02-DE

Folio 2023-2

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour),

PREND ACTE du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable pour 2022 présenté par le SAGe.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 13 décembre 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

